



A TYROLIT Company

1. IDENTIFICATION

Identification du produit : Produits abrasifs à liant de gomme-laque

Nom commercial: Meules ou pierres abrasives

Partie Tyrolit Industrial Abrasives

responsable: 6165 Kennedy Road,

Mississauga, ON, L5T 2S8

Canada

Numéro de téléphone (08:00-16:00): (905) 565-9880 Numéro de télécopieur: (905) 565-9881

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

L'identification des dangers est basée sur une procédure formaliste dont les mentions de danger des ingrédients sont résumées à la section 3. Cela ne tient pas compte du degré de dangerosité du produit lui-même.

Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition à la poussière et aux émanations du matériau ou de la peinture/du revêtement en cours de meulage. La majorité de la poussière générée lors du meulage provient du matériau de base en cours de meulage et le danger potentiel que pose cette exposition doit être évalué. Cette poussière peut présenter des risques d'incendie, d'explosion, et un risque grave pour la santé.

Classification:

Physique	Santé	Environnement
Non dangereux	Cancérigène Catégorie 2	Non dangereux

Dangers non classés: Aucun

Symbole(s)



Mention(s) d'avertissement

Attention!

Mention(s) de danger

H351 susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Mise(s) en garde

P201 Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.

P202 Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel, le cas échéant. P308+P313 En cas d'exposition ou de préoccupations : consulter un médecin.

P405 Garder sous clé.

P501 Éliminer le contenu et le contenant en accord avec les réglementations locales et nationales.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom du produit chimique	No CAS	Concentration
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	≥95
Carbure de silicone	409-21-2	≥95
Cyanite	1302-76-7	≥22,7
Polymère de phénol-formaldéhyde	9003-35-4	≥20
Résine époxy durcie	S/O	≥20
Dioxyde de titane	13463-67-7	≥1%

^{*}L'identité spécifique ou le pourcentage exact (concentration) de la composition est protégé par secret commercial. Pour plus d'informations sur la composition à des fins d'échantillonnage, contactez Tyrolit Industrial Abrasives.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Inhalation: En cas d'exposition à la poussière de meulage, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Consulter un médecin immédiatement si la respiration est difficile.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever la poussière. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux : Ne pas frotter. Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes en tenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Si un corps étranger a pénétré dans l'œil, consulter un médecin sans tarder.

Ingestion : En cas d'ingestion de poussière de meulage, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Tout contact de la poussière de meulage avec les yeux ou la peau peut causer une irritation mécanique. Ce produit comprend du dioxyde de titane, lequel est susceptible de provoquer le cancer, selon des études réalisées sur des animaux. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : un examen médical immédiat n'est généralement pas nécessaire. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés (et non appropriés) : Utiliser un agent extincteur approprié pour les matériaux environnants.

Dangers particuliers du produit chimique : Ce produit n'est pas combustible; Or, il faut tenir compte du risque d'incendie ou d'explosion associé au matériau de base qui est traité. Plusieurs matériaux génèrent des poussières inflammables ou explosives ou des copeaux quand usinés ou meulés.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un équipement d'urgence complet et un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Porter un appareil de respiration approprié et des vêtements de protection afin d'éviter tout contact avec les yeux et l'inhalation de poussières.

Précautions environnementales : Éviter la contamination des approvisionnements en eau et les rejets dans l'environnement. Signaler les déversements, au besoin, aux autorités.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Recueillir soigneusement la matière sèche en évitant de générer des poussières en suspension. Placer dans un contenant approprié en vue de son élimination.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour la manipulation : Éviter de respirer les poussières. Utiliser sous ventilation adéquate. Éviter le contact des yeux et de la peau avec la poussière de meulage. Porter des gants appropriés, des lunettes de protection et des vêtements de protection appropriés en fonction de l'opération. Bien laver après manipulation. Tenir compte de l'exposition potentielle aux composants des matériaux de base ou des revêtements en cours de meulage. Vous reporter aux normes spécifiques des substances d'OSHA pour connaître les exigences de travail supplémentaires, le cas échéant.

Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris d'éventuelles incompatibilités : Entreposer conformément à la norme ANSI B7.1. Protéger les meules abrasives contre les dommages.

8. CONTRÔLES/PROTECTION PERSONNELLE EN CAS D'EXPOSITION

Directives relatives à l'exposition :

Oxyde d'aluminium	15 mg/m3 TWA OSHA PEL (poussières totales)
	5 mg/m3 TWA OSHA PEL (fraction respirable)
Carbure de silicone	0,1 mg/m3 f/cc(F) TWA ACGIH VLE (y compris les
	fibres)
	15 mg/m3 TWA OSHA PEL (poussières totales)
	5 mg/m3 TWA OSHA PEL (fraction respirable)
Cyanite	Non-établies
Polymère de phénol-formaldéhyde	Non-établies
Résine époxy durcie	Non-établies
Dioxyde de titane	10 mg/m3 TWA ACGIH VLE
	15 mg/m3 TWA OSHA PEL (poussières totales)
Formaldéhyde*	0.1 ppm TWA ACGIH VLE, 0,3 ppm STEL ACGIH VLE
	0.2 0.75 ppm TWA OSHA PEL, 2 ppm STEL OSHA PEL

^{*}Le produit peut libérer du formaldéhyde pendant son utilisation.

Contrôles techniques appropriés : Au besoin, se servir d'une aspiration localisée ou de la ventilation générale pour réduire l'exposition aux poussières et maintenir la concentration des contaminants en-deçà des VLE.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection respiratoire: Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH dans les endroits où les limites d'exposition sont excessifs ou si les taux d'exposition à la poussière sont excessifs. Tenir compte du potentiel d'exposition des composants du revêtement ou du matériau de base en cours de meulage en choisissant une protection respiratoire adéquate. Se reporter aux normes spécifiques d'OSHA pour le plomb, le cadmium, etc., le cas échéant. L'appareil respiratoire doit être choisi en fonction du type, de la forme et de la concentration du contaminant. Choisir et utiliser les appareils de respiration en conformité avec les normes OSHA 1910.134 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. **Protection de la peau :** gants de cuir ou de tissu recommandés.

Protection des yeux : lunettes de sécurité ou écran facial par-dessus des lunettes de sécurité avec protections latérales. **Autre :** vêtements de protection, au besoin, pour éviter la contamination des vêtements personnels. Une protection auditive peut être nécessaire.

9. PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

Apparence (état physique, couleur, etc.) : meule ou pierre solide de couleurs variées

Odeur: aucune odeur

Seuil olfactif: sans objet	pH: sans objet
Point de fusion/point de congélation : sans objet	Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : sans
	objet
Point d'éclair : non combustible	Taux d'évaporation : sans objet
Inflammabilité (solide, gaz) : sans objet	LSE: sans objet
Limites d'inflammabilité : LIE : sans objet	Densité de vapeur :
Pression de vapeur : sans objet	Solubilité : Très faible
Densité relative : 1,5 à 3,1	Température d'auto-inflammation : sans objet
Coefficient de partition : n-octanol/eau : sans objet	Viscosité: sans objet
Température de décomposition : sans objet	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non réactif **Stabilité chimique :** Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune

Conditions à éviter : Aucune connue

Matériaux incompatibles: Acides forts et bases

Produits de décomposition dangereux : La poussière de meulage peut contenir des ingrédients énumérés à la section 3 et d'autres composants potentiellement plus dangereux du matériau de base en cours de meulage ou revêtements appliqués au matériau de base.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables

Inhalation : L'inhalation de poussières peut irriter les voies respiratoires.

Ingestion : Non prévu dans les conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut entraîner l'obstruction du tube digestif.

Contact avec la peau : Non prévu dans les conditions normales d'utilisation. Le fait de frotter le produit sur la peau peut causer une irritation mécanique ou des abrasions.

Contact avec les yeux : La poussière peut causer une irritation oculaire grave. Les particules de poussières peuvent entraîner des lésions aux yeux.

Effets chroniques de l'exposition à court et à long termes : une surexposition à long terme à la poussière respirable peut provoquer des lésions aux poumons (fibrose) incluant des symptômes de toux, d'essoufflement et une diminution de la capacité respiratoire. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Les effets chroniques peuvent être aggravés par le tabagisme. L'exposition prolongée à des niveaux sonores élevés pendant les opérations peut affecter l'ouïe. Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition à la poussière et aux émanations du matériau ou de la peinture/du revêtement en cours de meulage. La majorité de la poussière générée lors du meulage provient du matériau de base en cours de meulage et le danger potentiel que pose cette exposition doit être évalué.

Valeurs numériques de toxicité : Ce produit et ses composants ne présentent pas une toxicité aiguë.

Cancérogénicité: Le dioxyde de titane est répertorié par le CIRC comme étant un cancérigène du groupe 2B (peut-être cancérigène pour l'homme). Aucun des autres composants n'est répertorié comme cancérigène ni comme cancérigène potentiel par les organismes OSHA, NTP ou IARC.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Pas de données disponibles.

Persistance et dégradation : La biodégradation n'est pas applicable aux composés inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Pas de données disponibles. **Autres effets nocifs :** Pas de données disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux réglementations locales, régionales/provinciales et fédérales. La réglementation locale peut s'avérer plus stricte que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise aux rebuts conformément aux réglementations applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Numéro de l'ONU	Désignation officielle pour le transport	Classe(s) de dangers	Groupe d'emballage	Dangers environnementaux
DOT	Aucune	Non réglementé	Aucune	Aucune	Aucune
TMD	Aucune	Non réglementé	Aucune	Aucune	Aucune

Transport en vrac (conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC) : Sans objet - le produit est transporté seulement sous forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune connue.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SARA Section 311/312 Catégories de danger : Sans objet (articles fabriqués).

SARA Section 313 : Ce produit contient les produits chimiques toxiques assujettis aux exigences de déclaration de la Section 313 du titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et 40 CFR Part 372 (déclaration des produits chimiques toxiques).

Composants	No CAS	% PDS
Aucun		

California Proposition 65: AVERTISSEMENT - Vous générez de la poussière lorsque vous coupez, sablez, percez ou meulez des matériaux comme le bois, la peinture, le ciment, la maçonnerie ou le métal. Cette poussière contient souvent des produits chimiques connus pour provoquer le cancer, des malformations congénitales ou des lésions de l'appareil reproducteur.

Classification SIMDUT : Produit non contrôlé. Ce produit répond à la définition d'un « article fabriqué » en vertu de la réglementation du SIMDUT.

Cette FDS a été préparée en conformité avec la norme de déclaration des dangers de l'OSHA 2012 et la réglementation SIMDUT canadienne 2015.

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cote de danger selon la NFPA : Santé = 1Inflammabilité = 0Instabilité = 0Cote de danger selon le SIMD : Santé = 1*Inflammabilité = 0Danger physique = 0

*Danger chronique pour la santé

Date de révision : 29 Juin 2022 Date d'examen: 22 Juin 2022

Les informations et recommandations présentées sont réputées exactes. Radiac Abrasives, Inc., une société Tyrolit, n'offre aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations ou la pertinence de ces recommandations et ne sera tenue responsable à l'encontre de tout utilisateur de ces dernières. Il incombe à l'utilisateur de rechercher et de comprendre les sources pertinentes d'information pour se conformer à toutes les lois et procédures applicables à l'utilisation sécuritaire et à la manipulation du produit et de déterminer la pertinence du produit pour son utilisation prévue.

Produits abrasifs à liant de gomme-laque

Shellac Bonded Abrasive Products





DANGER

Mention(s) de danger

H351 susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Mise(s) en garde

P201 Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.

P202 Ne pas manipuler jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises. P281 Utiliser l'équipement de protection individuel, le cas échéant.

P308+P313 En cas d'exposition ou de préoccupations : consulter un médecin.

P405 Garder sous clé.

P501 Éliminer le contenu et le contenant en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Tyrolit Industrial Abrasives 6165 Kennedy Road, Mississauga, ON, L5T 2S8 Canada

Phone number: (905) 565-9880

Hazard statement(s)

H351 Suspected of causing cancer by inhalation.

Precautionary statement(s)

P201 Obtain special instructions before use.

P202 Do not handle until all safety precautions have been read and understood.

P281 Use personal protective equipment as required. P308+P313 If exposed or concerned: Get medical advice or attention.

P405 Store locked up.

P501 Dispose of contents and container in accordance with local and national regulations.

Store only in original packaging.